Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260112-AM11_2026-AU

MAIRIE LÈGE CAP FERRET

Le Maire de LEGE-CAP FERRET

N° 11/2026

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS D'EXPLOITATION ET DES RESIDUS DE CARGAISON DES NAVIRES

Vu le code des transports,
Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Maire de la Commune de LEGE-CAP FERRET,

ARRETE

Article 1er :
Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires au Port de la Vigne, annexé au présent arrêté, est approuvé.

Article 2 :
Monsieur le Directeur Général des Services et le Capitaine du Port de la Vigne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 :
Le présent arrêté sera notifié à la Société Nautique de la Vigne et transmis aux services de l'Etat.

Article 4 :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de LEGE-CAP FERRET, dans le délai maximum de deux mois à compter de l'accomplissement de ses formalités de publicité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.
Un recours contentieux peut être également introduit devant le juge administratif, dans un délai maximum de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité de la décision ou du rejet du recours gracieux de l'administration.

Fait à LEGE-CAP FERRET, le 12 janvier 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LÈGE-CAP FERRET 33950

Philippe de GONNEVILLE

79, avenue de la Mairie
33950 Lège – Cap Ferret
Tél.: 05 56 03 84 00
www.ville-lege-capferret.fr
secretariat@legecapferret.fr

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260112-AM11_2026-AU

SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE LA VIGNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 183 167.48 €

SIÈGE SOCIAL : PORT DE LA VIGNE – 33970 LÈGE CAP FERRET

RC BORDEAUX 64 B 145 - C C P BX 2970-83K

PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS D'EXPLOITATION ET DES RESIDUS DE CARGAISON DES NAVIRES

01 JANVIER 2026

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260112-AM11_2026-AU

SOMMAIRE

1. Généralités

1.1 Objet du plan

1.2 Résumé de la législation applicable

2.Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires

2.1 Présentation du port

2.2 Déchets d'exploitation et résidus de cargaison produits par les navires fréquentant habituellement le port

2.2.1 Déchets solides

2.2.2 Déchets liquides

2.2.3 Déchets spéciaux

2.2.4 Résidus de cargaison

2.2.5 Autres

3. Type et capacité des installations de réception portuaires

3.1 Installations pour les déchets solides

3.2 Installations pour les déchets liquides

3.2.1 Huiles usagées

3.2.2 Eaux de cales, eaux noires et eaux grises

3.3 Installations pour les déchets spéciaux

3.4 Installations pour les résidus de cargaison

3.5 Autres

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260112-AM11_2026-AU

4. Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison

4.1 Pour les déchets solides

4.2 Pour les déchets liquides

4.3 Pour les déchets spéciaux

4.4 Pour les résidus de cargaison

5. Système de tarification

6. Procédure de signalement des insuffisances constatées dans les installations de réception

7. Révision du plan de réception et traitement des déchets

8. Types et quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et Traités

9. Coordonnées des personnes chargées de la mise en œuvre et du suivi

10. Informations pratiques

Annexe 1 : Plan(s) de situation des installations de réception des déchets sur les sites du port de la Vigne

Annexe 2 : Fiche pratique pour les déchets solides

Annexe 3 : Fiche pratique pour les déchets liquides

Annexe 4 : Fiche pratique pour les déchets spéciaux

Annexe 5 : Fiche pratique pour les résidus de cargaison

Annexe 6 : Coordonnées des prestataires extérieurs et services proposés

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260112-AM11_2026-AU

1 - Généralités

1.1 Objet du plan

Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires est le document de référence permettant à l'ensemble des usagers du port de connaître les dispositions prises par le port en matière de collecte des déchets et résidus, les services disponibles, et leurs conditions d'utilisation.

Le plan est mis à la disposition des usagers qui sont invités à en prendre connaissance au bureau du port.

1.2 Résumé de la législation applicable

Les plans de réception et de traitement des déchets d'exploitation et résidus de cargaison constituent une mesure d'application de la directive 2000/59/CE, adoptée par le Parlement européen et le Conseil le 27 novembre 2000. Cette directive s'inscrit dans le cadre de la politique communautaire en matière d'environnement, qui, dans le prolongement des conventions de l'Organisation maritime internationale, vise à assurer la protection du milieu marin contre les pollutions liées au transport maritime.

La directive 2002/59/CE a été transposée en droit interne par plusieurs dispositions législatives et réglementaires, toutes codifiées dans le code des ports maritimes, à l'exception de deux arrêtés ministériels, datés des 5 et 21 juillet 2004.

Cette réglementation s'applique à l'ensemble des ports maritimes, quelle que soit leur activité (plaisance, pêche, commerce) et quel que soit leur statut. Elle a principalement pour objet :

- De permettre à l'ensemble des usagers de l'ensemble des ports de disposer d'installations adaptées pour recevoir les déchets d'exploitation et résidus de cargaison de leurs navires ;
- D'imposer aux navires de commerce et à certains grands navires de plaisance une obligation d'information préalable du port sur leurs besoins en matière d'installations de réception ;
- D'organiser et de planifier la réception des déchets et résidus de cargaison ;
- De rendre obligatoire l'utilisation par les navires des installations de réception des déchets et résidus mises à leur disposition, sous peine d'amende pouvant aller jusqu'à 40 000 euros.
- Enfin, de mettre en place un mécanisme de financement incitatif, reposant sur le principe pollueur-payeur.

L'attention des usagers est appelée sur l'obligation légale de dépôt systématique, dans les installations appropriées, des déchets et résidus de cargaison produits par leurs navires.

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260112-AM11_2026-AU

2 - Evaluation des besoins

2.1 Présentation du port

Le port de La Vigne est un port situé sur la commune de lège Cap-Ferret, exploité par la Société Nautique de la Vigne.

Sa surface est de 12 800m², avec une profondeur de 5 m à pleine mer et 1 m à marée basse.

Le terre-plein de manutention fait 1350 m² dont 80 m² d'aire de carénage.

Sa capacité d'accueil est de 300 places. Les bateaux sont majoritairement des pêche promenades de longueur comprise entre 5,50m et 8,50 m. Ces places se répartissent de la manière suivante :

- 300 places sur quatre pontons.

Toutes ces places sont utilisées par les propriétaires ou louées à l'année mais l'activité reste saisonnière.

Les pontons sont ouverts toute l'année.

Le personnel du port (capitaine du port Monsieur F. GADREAU) est en place à l'année.

En raison des problèmes d'accessibilités et de disponibilités le port n'accueille pas de nuitées ni de visiteurs.

2.2 Déchets d'exploitation et résidus de cargaison produits par les navires fréquentant habituellement le port

2.2.1 Déchets solides

- Déchets ménagers

Ce sont des déchets solides issus principalement des sorties à la journée effectuées par les usagers : déchets alimentaires, emballages, plastiques, papiers, bouteilles...

Ils sont stockés à bord en sacs poubelles et reparties à l'arrivée des bateaux dans des poubelles sur quais.

2.2.2 Déchets liquides

- Les huiles usagées :

Ce sont les huiles récoltées, essentiellement à partir des opérations de vidanges mécaniques.

- Les eaux de cales machines :

Ce sont des eaux de nettoyage des machines chargées en hydrocarbures.

- Les eaux grises ou noires :

Ce sont les eaux usées issues des cuisines, lavabos et douches (eaux grises) ou des sanitaires (eaux noires).

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260112-AM11_2026-AU

2.2.3 Déchets industriels spéciaux

Ce sont les déchets issus des bateaux, dont l'équipement (Batteries, extincteurs) mais également de l'entretien (filtres à huile, chiffons souillés, pots antifouling, pinceaux).

2.2.4 Résidus de cargaisons : Sans objets

2.2.5 Autres : Sans objets

3 - Type et capacité des installations de réception portuaire

Les informations relatives à la collecte et au traitement des déchets à l'usage des navires sont regroupées dans des fiches pratiques déchets solides (Cf. Annexe 2), déchets liquides (Cf. Annexe 3) et déchets spéciaux (Cf. Annexe 4).

3.1 Installation pour les déchets solides

(Cf. Annexe 2)

Les déchets ménagers sont déposés dans des poubelles de tri sélectif installées sur les pontons et sur l'aire de carénage.

- Poubelles pour les déchets ménagers : volume 110 L, quantité 7.
- Poubelles pour les emballages recyclables : volume 110 L, quantité 7.
- Poubelles pour le verre : volume 50L, quantité 12.

Ces poubelles sont vidées quotidiennement par le personnel du port de la vigne et placées dans des containers fournis par la COBAN qui assure ensuite l'évacuation des déchets.

- Containers déchets Ménagers COBAN : volume 750 L, quantité 2
- Containers emballages recyclables COBAN : volume 360 L, quantité 2
- Containers verre COBAN : volume 660 L, quantité 1

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260112-AM11_2026-AU

3.2 Installation pour les déchets liquides

(Cf. Annexe 3)

3.2.1. Huiles usagées

Deux containers sont mis à la disposition des usagers sur le site figurant sur le plan joint en annexe n°1. Par conséquent, les usagers qui souhaiteront y déposer des déchets pourrons le faire durant les heures d'ouvertures de la capitainerie.

3.2.2. Eaux de cale, eaux noires eaux grises, WC chimiques

-Les eaux de cale machines sont récupérées sur une aire de carénage aux normes européennes avec récupérateur/ séparateur d'hydrocarbure.

-Les eaux usées (grises ou noires) sont collectées par le Port à l'aide d'une station de pompage de marque CEI reliée au réseau d'assainissement.

-Un réceptacle relié au réseau d'assainissement a été mis en place par le SIBA sur le parking jouxtant le port de la vigne. Ce dispositif permet aux navigateurs de vider les cassettes de leurs WC chimiques.

3.3 Installation pour les déchets industriels spéciaux

(Cf. Annexe 4)

Bac pour extincteurs :	volume	50 L, quantité 1
Bac pour batteries :	volume	50L, quantité 1
Bidon pour les pots usagés :	volume	200L, quantité 1
Bidon pour les objets souillés : chiffons, pinceaux, scotch, gants etc....	volume	200L, quantité 1

Les extincteurs, batteries, pots usagés, chiffons, pinceaux, scotch sont collectés dans le même local fermé que les containers de déchets solides.

Les bidons et filtres à huiles sont collectés au niveau d'un des containers à huile usagées.

3.4 Résidus de cargaison

Sans objet

3.5 Autres

Sans objet

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260112-AM11_2026-AU

4 - Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison.

4.1 Pour les déchets solides

Ordures ménagères	Toute l'année	Lundi et Jeudi
	Collectes supplémentaires	
	Du 06/04 au 04/05 et du 28/09 au 12/10	Dimanche
	Du 03/05 au 06/07 et du 01/09 au 28/09	Samedi et Dimanche
	Du 07/06 au 31/08	Tous les jours

Emballages recyclables	Toute l'année	Lundi

Verres	Toute l'année	1er mardi du mois
	Collectes estivales	
	Du 01/07 au 01/09	Tous les mardis

NB : les collectes sont assurées les jours fériés sauf :
- *Le jour de l'an*
- *Le 1er mai*
- *Le jour de Noël*

Collectes reportées au lendemain ou au surlendemain

4.2 Pour les déchets liquides

Le Capitaine du Port est chargé de prévenir les services techniques de la mairie de Lège Cap-ferret lorsque le réceptacle est plein afin qu'ils programment l'opération de vidange.

4.3 Pour les déchets spéciaux

Extincteurs	1 collecte par an
Batteries	1 collecte par an

4.4 Pour les résidus de cargaison

Sans objet

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260112-AM11_2026-AU

5 - Tarification

Le service de traitement des déchets est inclus dans la redevance annuelle versée par les usagers.

6 - Procédure de signalement des insuffisances constatées dans les installations de réception.

En cas d'insuffisance ou de dysfonctionnement des installations de réception portuaires des déchets ou encore en cas de difficultés rencontrées avec les entreprises privées chargées de la collecte des déchets, les usagers du port sont invités à prendre contact avec le bureau du port (Monsieur Fabien GADREAU – Tél : 05.56.60.54.36).

Un registre numéroté est mis à la disposition des usagers du port.

Le président du port s'efforcera d'apporter une réponse écrite à l'ensemble des réclamations dans un délai maximum d'un mois.

7 - Révision du plan de réception et traitement des déchets

Le présent plan est revu tous les cinq ans, et évolue en fonction des événements suivants :

- Correction des dysfonctionnements pour l'amélioration de la collecte ou du traitement des déchets.
- Mise en service de nouvelles infrastructures.
- Évolution de la fréquentation du port générant de nouveaux types ou une augmentation du volume de déchets.

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260112-AM11_2026-AU

8 - Types et quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités

tableau recapitulatif des volumes de dechets au port de la vigne 2021 (en L)									
	ordures ménageres	recyclable	verres	fusées	extincteurs	batteries			
du 10/02 au 18/07	16 500	3 420	1 815	86	3	1	volume des bacs	OM	1500 l
du 19/07 au 29/08	28 125	1 800	2 640					recycl.	720 l
du 30/08 au 31/12	15 000	2880	1320					verres	660 l
total 2021	59 625	8 100	5 775	86	3	1			

tableau recapitulatif des volumes de dechets au port de la vigne 2022 (en L)									
	ordures ménageres	recyclable	verres	fusées	extincteurs	batteries			
du 01/01 au 17/07	36 000	11 700	1 980	46	7	3	volume des bacs	OM	1500 l
du 17/07 au 03/09	34 125	7 200	3 795					recycl.	720 l
du 05/09 au 31/12	13 500	3600	1320					verres	660 l
total 2022	83 625	22 500	7 095	46	7	3			
variation 2021	40%	177%	22%	-47%	133%	200%			

tableau recapitulatif des volumes de dechets au port de la vigne 2023 (en L)									
	ordures ménageres	recyclable	verres	fusées	extincteurs	batteries			
du 01-01-23 au 27-07-23	42 000	4 320	2 310				volume des bacs	OM	1500 l
du 27-07-23 au 11-11-23	49 500	2 160	3 960	58		5		recycl.	720 l
								verres	660 l
total 2023	91 500	6 480	6 270	58		5			
variation 2022	9%	-71%	12%	26%		66%			

tableau recapitulatif des volumes de dechets au port de la vigne 2024 (en L)									
	ordures ménageres	recyclable	verres	fusées	extincteurs	batteries			
du 03-12-2023 au 12-08-2024	40 500	12 240	2 970				volume des bacs	OM	1500 l
du 13-08-2024 au 31-12-2024	30 000	7 920	1 980	9				recycl.	720 l
								verres	660 l
total 2024	70 500	20 160	4 950	9		0			
variation 2023 - 2024	-21%	211%	-21%	-84%		-100%			

9 - Coordonnées des personnes chargées de la mise en œuvre et du suivi

Monsieur Fabien GADREAU, Capitaine du Port

Capitainerie du Port de la Vigne

4, Avenue de Piquepoul

33970 LEGE –CAP FERRET OCEAN

Tél : 05.56.60.54.36

Mail : Port-de-la-vigne@orange.fr

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260112-AM11_2026-AU

10 - Informations pratiques

Annexe 1 : Plan(s) de situation des installations de réception des déchets sur les différents sites du port

Annexe 2 : Fiche pratique pour les déchets solides

Annexe 3 : Fiche pratique pour les déchets liquides

Annexe 4 : Fiche pratique pour les déchets spéciaux

Annexe 5 : Fiche pratique pour les résidus de cargaison

Annexe 6 : Coordonnées des prestataires extérieurs et services proposés

Annexe 7 : Fiche de signalement des insuffisances

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260112-AM11_2026-AU

PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS DES NAVIRES

ANNEXE N° 1



Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260112-AM11_2026-AU

ANNEXE N° 2

Fiche pratique pour les déchets solides

Déchets à traiter	Quantités traitables (en litres)	Entreprise(s) chargée(s) de la collecte (*)	Modalités de dépôt et de collectes
Déchets Ménagers	1500	COBAN	Les agents de ports vident les poubelles de quais quotidiennement et remplissent les containers adéquats. Pour la collecte se reporter Page 8 paragraphe 4.1
Emballages recyclables	720	COBAN	
Verres	660	COBAN	

() renvoyer à l'annexe 6 dans le cas où les usagers ont le choix de leur prestataire.*

ANNEXE N° 3

Fiche pratique pour les déchets liquides

Déchets à traiter	Quantités traitables (en litres)	Entreprise(s) chargée(s) de la collecte (*)	Modalités de dépôt et de collectes
Huiles	1000	SEVIA	Deux containers placés sur le parking et l'aire de carénage sont vidés deux fois par an et plus si besoin à la demande capitaine du port.
Eaux de cales machines	Boues 1200 huiles 360	SOLENVI	Aire de carénage du Port qui est équipé d'un récupérateur séparateur d'hydrocarbure.
Eaux noires	Réseaux assainissement du bassin Arcachon "SIBA"		Aspiration à l'aide d'une pompe, en présence d'un agent de port.
WC chimique			Un récupérateur financé par le SIBA a été installé sur le parking jouxtant le port.

() renvoyer à l'annexe 6 dans le cas où les usagers ont le choix de leur prestataire.*

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260112-AM11_2026-AU

ANNEXE N ° 4

Fiche pratique pour les déchets spéciaux

Déchets à traiter	Quantités traitables (en litres)	Entreprise(s) chargée(s) de la collecte (*)	Modalités de dépôt et de collectes
Extincteurs	75	ARC INCENDIE	Les usagers demandent à la capitainerie à déposer leurs extincteurs, batteries dans un bac, lesquels sont situés dans un local clos. L'ensemble des bacs sont collectés lorsque ceux-ci arrivent à saturations, par la société correspondante.
Batteries	75	BAT MARINE	
Pots peintures usagés	200	PENA ENVIRONNEMENT	Les usagers demandent à la capitainerie à déposer leurs pots vides dans un bidon correspondant. Le bidon est collecté quand celui-ci arrive à saturation.
Chiffons souillés, pinceaux, pattes de lapin, scotch	200	PENA ENVIRONNEMENT	Les usagers demandent à la capitainerie à déposer leurs déchets souillés dans un bidon correspondant. Le bidon est collecté quand celui-ci arrive à saturation.

() renvoyer à l'annexe 6 dans le cas où les usagers ont le choix de leur prestataire.*

ANNEXE N° 5

Fiche pratique pour les résidus de cargaisons

Résidus à traiter	Quantités traitables	Entreprise(s) chargée(s) de la collecte (*)	Modalités de dépôt Et de collecte
Sans objet			

() renvoyer à l'annexe 6 dans le cas où les usagers ont le choix de leur prestataire.*

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260112-AM11_2026-AU

ANNEXE N° 6

Coordonnées des prestataires extérieurs

Collecte des déchets ménagers

	Nom	Adresse	Coordonnées
Collecteur	C.O.B.A.N	46, Avenue des Colonies 33510 ANDERNOS LES BAINS	05.57.76.17.17

Collecte des huiles usagées

	Nom	Adresse	Coordonnées
Collecteur	Sevia	2, rue du port 33530 BASSENS	05.56.86.13.11

Collecte des eaux de cales machines

	Nom	Adresse	Coordonnées
Collecteur	SOS VIDANGE ASSAINISSEMENT	« Rabié » BP 49 47110 STE LIVRADE SUR LOT	05.53.01.02.04

Collecte des eaux grises et noires

	Nom	Adresse	Coordonnées
Collecteur	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)	16, allée Corrigan, CS 40002 33311 Arcachon Cedex	05.57.52.74.74